Vœu du groupe Bordeaux En Luttes présenté par Antoine Boudinet concernant l'entier bannissement des publicités liées au gaz, pétrole, charbon, voyages en avion low cost et aux compagnies liées à l'industrie fossile.

Depuis plusieurs mois, pour donner suite à des actions menées par l'ONG environnementale Exctinction Rebellion, la compagnie de transport qui gère les bus d'Amsterdam a donné le ton d'une ville éco-responsable en interdisant les publicités de la compagnie pétrolière Shell, jugeant cela contraire à sa politique de développement durable.

Le 18 décembre 2020, c'est la ville elle-même qui votait une mesure exceptionnelle et radicale.

La capitale hollandaise est ainsi devenue la première ville au monde à bannir entièrement les publicités liées à l'industrie fossile (gaz, pétrole, charbon), ainsi que pour les vols aériens.

Cette mesure a vocation à être étendue à l'ensemble des Pays-Bas.

« Amsterdam a des ambitions claires en matière de réduction de l'usage des énergies fossiles afin de pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat », a indiqué son Conseil municipal cité par l'Agence Ecofin.

Bordeaux, patrimoine mondial de l'Unesco, peut avoir à son tour l'ambition d'emboiter le pas d'Amsterdam, donnant par là-même un élan à toutes les municipalités écologistes qui ont accédé au pouvoir lors des dernières élections.

Ce serait le signe d'une ambition d'un mieux vivre à venir pour les générations futures mais pas seulement.

Le vote d'une telle mesure montrerait une volonté politique forte, déterminée et indépendante des lobbies publicitaires.

Aussi, le conseil municipal réuni le 30 mars 2021 acte l'entier bannissement des publicités liées au gaz, pétrole, charbon, voyages en avion low cost et aux compagnies liées à l'industrie fossile sur l'ensemble de la commune.

M. BOUDINET

Juste en préambule, je rappellerai que si on finit aussi tard, c'est aussi parce que Monsieur HURMIC et Monsieur FLORIAN n'arrêtent pas de se chamailler pour savoir si c'était mieux ou pas avant. On aurait fini à 18 heures si ce n'était pas le cas.

M. LE MAIRE

Posez votre question.

M. BOUDINET

« Depuis plusieurs mois, pour donner suite à des actions menées par l'ONG environnementale Extinction Rebellion, la compagnie de transport qui gère les bus d'Amsterdam a donné le ton d'une ville éco-responsable…. »

M. LE MAIRE

Sans agressivité… Calmez-vous.

M. BOUDINET

Excusez-moi, je m'énerve, mais vous n'allez pas me calmer comme cela, surtout pas. Déjà que vous n'êtes pas foutu de retenir mon nom de famille, je suis désolé, hein…

M. LE MAIRE

Allez-y, allez-y..

M. BOUDINET

« La compagnie de transport qui gère les bus d'Amsterdam a donné le ton d'une ville éco-responsable en interdisant les publicités de la compagnie pétrolière Shell, jugeant cela contraire à sa politique de développement durable.

Le 18 décembre 2020, c'est la ville elle-même qui votait une mesure exceptionnelle et radicale. La capitale hollandaise est ainsi devenue la première ville au monde à bannir entièrement les publicités liées à l'industrie fossile (gaz, pétrole, charbon), ainsi que pour les vols aériens. Cette mesure a vocation à être étendue à l'ensemble des Pays-Bas.

« Amsterdam a des ambitions claires en matière de réduction de l'usage des énergies fossiles afin de pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat », a indiqué son Conseil municipal cité par l'Agence Ecofin.

Bordeaux, patrimoine mondial de l'Unesco, peut avoir à son tour l'ambition d'emboiter le pas d'Amsterdam, donnant par là-même un élan à toutes les municipalités écologistes qui ont accédé au pouvoir lors des dernières élections. Ce serait le signe d'une ambition d'un mieux vivre à venir pour les générations futures, mais pas seulement. Le vote d'une telle mesure montrerait une volonté politique forte, déterminée et indépendante des lobbies publicitaires.

Aussi, le Conseil municipal réuni le 30 mars 2021 acte l'entier bannissement des publicités liées au gaz, pétrole, charbon, voyages en avion *low cost* et aux compagnies liées à l'industrie fossile sur l'ensemble de la commune. »

M. LE MAIRE

Merci Monsieur BOUDINET. Je vous apporte une réponse. Elle va ressembler un peu à la réponse que j'ai précédemment apportée. Actuellement, il y a un Règlement Local Publicitaire Intercommunal, nous sommes extrêmement mobilisés pour le faire évoluer, mais nous ne pouvons le faire évoluer que dans le cadre de la loi. C'est bien de citer Amsterdam, c'est bien de citer Oslo. Si vous n'avez pas cité de villes françaises, c'est pour la simple raison qu'en France, le contenu des publicités ne dépend pas ni du Maire, ni du Conseil municipal. C'est pour cela qu'il ne me paraissait pas important de voter une motion qui demandait une décision qui était parfaitement contraire à notre droit.

Maintenant, quelle est la quatrième question, s'il vous plaît ?